

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : M. Grégoire DELABRE

Secrétaire de séance : Mme Agnès PISSY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 7 avril 2018 ;
- les conclusions de la rencontre du 16 mai 2018 entre les conseils municipaux de Lardier & Valença et Barcillonnette en présence du maire de Vitrolles, sur la distribution d'eau en cas de pénurie :
  - la rencontre a été positive, avec une apparente compréhension entre les membres des deux conseils ;
  - Barcillonnette a rappelé la permanence des deux principes qui guident son action en la matière : premièrement, l'expression de sa solidarité, deuxièmement, l'exigence du respect de la compétence communale sur la distribution de l'eau ;
  - Lardier a inscrit sa demande dans ce cadre, aussi :
    - la commune de Lardier sollicitera une aide en cas de pénurie, et seulement dans ce cas, avec suffisamment d'anticipation pour que Barcillonnette puisse organiser la distribution ;
    - seule Barcillonnette est compétente pour manipuler la vanne, sous réserve de l'autorisation du maire de Vitrolles.
  - une convention tripartite sera établie, dès que les trois conseils auront donné leur accord sur ces principes de base. Elle comportera la définition des conditions financières.

Décide

- de prolonger la dynamique apparue pendant la réunion du 16 mai entre les conseils municipaux de Lardier et Barcillonnette en invitant les conseils des trois communes du plateau à une rencontre conviviale ;
- de ne pas s'opposer au transfert de la police spéciale de l'assainissement à l'agglomération, compte tenu du transfert déjà acté de la compétence ;
- de demander un devis pour les travaux d'élagage requis en sollicitant l'entreprise mandatée pour qu'elle propose un tarif attractif aux habitants devant intervenir sur leur propriété ;
- de poser comme hypothèse la restauration du four des Faysses, au cas où un appel à projet de restauration du petit patrimoine émanerait effectivement de la Région ;
- de solliciter d'autres entreprises pour les travaux de remise en état du mur du cimetière, car le coût de la proposition présentée au conseil est trop élevé ;
- d'équiper le gîte de Peyssier d'une cuisinière et d'un réfrigérateur, mais de ne pas donner suite à la demande d'un lave linge, compte tenu de l'incapacité à fournir l'énergie requise ;
- de chercher une entreprise capable de réaliser un diagnostic sur les panneaux solaires des logements de Clapier Imbert, car les propositions reçues pour leur remise en état ne sont pas adaptées aux besoins.

Est informé...

- de la situation législative au regard du transfert de la compétence eau à la communauté d'agglomération, toujours prévu en 2020 par la loi Notre. Pour rappel, un délai a été accordé jusqu'en 2026 aux communautés de communes, mais pas aux agglos. L'assemblée nationale et le sénat n'ayant pas délibéré de manière concordante, du fait d'un amendement du sénat qui annule le transfert, une commission mixte va être mandatée. Nous savons que le gouvernement ne veut pas revenir sur l'obligation de transfert à laquelle le conseil municipal de Barcillonnette s'oppose ;
- de l'état d'avancement du dossier PLU :
  - réception de correctifs relatifs à la qualité des terres agricoles émanant d'une exploitation ;
  - nécessité d'étudier précisément le projet de diagnostic transmis par le bureau d'études et, en conséquence, organisation d'une réunion le 31 mai à 20 heures ;
- du contenu de la rencontre avec la gendarmerie au cours de laquelle l'existence d'une main courante et la mise en œuvre d'une alerte aux mairies ont été annoncées ;
- de la situation du gîte de Peyssier :
  - confirmation de la défection de M. PARIS qui n'a pas honoré ses dettes vis à vis de la commune ;
  - existence d'une candidate à la reprise qui demande un effort d'équipement (voir plus haut) ;
  - souhait du conseil municipal que les amendes en cas de circulation des véhicules sur le site en dehors des pistes deviennent dissuasives, car les contrevenants sont nombreux.
- de l'avancement des travaux dans les logements communaux.

Rappel : prochain conseil municipal le 15/06/2018

La secrétaire de séance

Le Maire

A. PISSY

JP TILLY